



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

huiles usagées

Question écrite n° 47652

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'élimination des huiles usagées. Celle-ci repose sur la collecte et le recyclage par régénération des pratiques peu performantes en France, qui fait d'ailleurs l'objet d'un recours à ce sujet devant la Cour européenne de justice pour mauvaise application des dispositions de la directive 75/439/CEE concernant l'élimination des huiles usagées. Par conséquent, il lui demande les dispositions éventuelles qu'il entend prendre afin de relancer cette filière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la filière française du traitement des huiles usagées. La réglementation française intègre la priorité donnée à la filière de régénération des huiles usagées. Ainsi, l'article L. 541-38 du code de l'environnement prévoit que l'utilisation industrielle comme combustible des huiles minérales et synthétiques ne peut être autorisée que lorsque les besoins des industries de régénération ont été préférentiellement satisfaits. Pour l'année 2003, 44 % des tonnages d'huiles usagées ont été livrés à la régénération. Ce niveau d'approvisionnement a pu être atteint grâce à la mobilisation des acteurs de la filière, notamment des ramasseurs d'huiles usagées. Ainsi, les approvisionnements de la seule société effectuant aujourd'hui, en France, la régénération ont été supérieurs de 5 % au volume des contrats qu'elle avait signés avec les ramasseurs en 2002. Cette société a connu une activité qui se situe à 90 % de sa capacité agréée, qui est de 110 000 tonnes, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47652

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7470

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9008